

REVV : Roulons En Ville à Vélo

Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901 1 rue Michel Servet 26000 Valence 09 50 03 26 65 valence.revv@fubicy.org



Valence, le 30 juin 2021

A: Monsieur Nicolas DARAGON, Maire de Valence

Copie: Madame Marylène PEYRARD, présidente de Valence Romans Déplacements

Objet : Position des logos vélos au sol et risque d'ouverture de portières

Monsieur le Maire,

Dans votre courrier du 12 mars 2021 vous nous indiquez que vous ne déplacerez pas les logos vélos positionnés le long des places de stationnement automobiles, comme nous vous le demandions, en arguant que ces logos respectent les recommandations du Cerema.

Nous avons le regret de vous apprendre que vous avez été mal informé. En effet rien dans les publications du Cerema ne laisse penser cela. Au contraire, outre l'article R 421-9 du code de la route qui autorise les cyclistes à ne pas rouler à droite pour préserver leur sécurité, dont le site du Cerema fait état, trois documents produits par cet organisme officiel laissent supposer le contraire :

- le diaporama à destination du grand public qui met en garde les cyclistes contre le risque d'ouverture des portières et les incite à ne pas frôler les voitures garées
- la fiche PAMA n°3 qui recommande aux cyclistes de s'écarter des voitures en stationnement pour éviter les portières
- la fiche PAMA n° 14 à destination des aménageurs qui donne page 7 un schéma dans lequel le logo est positionné au milieu de la voie au droit d'un stationnement

Suite à votre courrier nous avons écrit au Cerema afin d'en avoir la confirmation. Vous trouverez la réponse positive en pièce jointe.

Aussi nous vous demandons instamment de faire déplacer ces logos qui mettent en danger les cyclistes non avertis du danger et qui sont encore trop nombreux. Nous espérons que vous comprendrez enfin la gravité du sujet et l'urgence à agir.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Maire, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN Président de REVV

Pièces Jointes:

- premier courrier du 14 octobre 2019
- troisième réponse du 12 mars 2021
- diaporama du Cerema sur le danger des portières
- fiche PAMA n°3 du Cerama sur l'« amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons par un meilleur positionnement du cycliste sur la chaussée »
 - fiche PAMA n°14 du Cerema sur le « marquage des trajectoires matérialisées pour les cycles »
 - réponse du Cerema à notre demande sur le positionnement des logos vélos au sol